

Les soirées-débats

LES SOIRÉES-DÉBATS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC juin 2014



La place du citoyen dans le débat public

Plasenn ar geodedourien
er breud foran



Conseil de développement



contexte

SOIRÉES-DÉBATS

La place du citoyen dans le débat public

Plasenn ar geodedourien er breud foran

Le Conseil de développement est une instance de concertation avec la société civile, adossée au Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc et à Saint-Brieuc Agglomération. Cette instance regroupe des représentants de divers organismes locaux : entreprises, syndicats, associations... Les habitants peuvent également participer aux réflexions.

Le Conseil de développement s'informe et débat des politiques engagées par les élus locaux à l'échelle de l'agglomération ou du pays de Saint-Brieuc. Ces échanges débouchent généralement sur des avis et des préconisations visant à améliorer ces politiques. Les participants peuvent également réfléchir à toute problématique en lien avec le territoire qui leur paraît importante.

Guidé par la volonté de participer à la co-construction des politiques publiques, le Conseil de développement se pose en permanence la question de la place du citoyen dans le débat public. C'est donc naturellement qu'il a, à la veille des élections locales, organisé une soirée-débat sur le sujet. Ce cahier synthétise les réflexions évoquées lors de cette soirée-débat.



les soirées-débats

du Conseil de développement

1

Un débat pour mobiliser

Le Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc est une instance organisée en 5 collèges, représentant la diversité de la société civile : les entreprises et organismes de développement économique, les structures publiques et parapubliques, les syndicats de salariés, les associations, et enfin les habitants.

Cette diversité est source d'innovation, c'est pourquoi le Conseil de développement doit sans cesse s'interroger sur la mobilisation de ses adhérents, et sur sa capacité d'ouverture à des personnes et organismes issues d'horizons différents. Un travail sur ce sujet est donc en cours depuis plusieurs mois.

La soirée-débat organisée le 9 décembre 2013 est un des outils au service de cette réflexion. Ce cahier vise à prolonger la réflexion, et valoriser les échanges qui ont eu lieu. Le texte présenté ici n'est pas un compte-rendu linéaire de la soirée-débat ; c'est plutôt la synthèse de ce qui a été retenu par le Conseil de développement. Certains propos des participants ont toutefois été retranscrits, en guise d'illustration.



Trois témoignages éclairent les échanges

Une table ronde suivie d'un échange avec les participants a donc été organisée, en présence de trois intervenants aux visions complémentaires :

celle d'un élu, **Thierry BURLLOT**, alors président de la communauté de communes Lanvollon-Plouha et vice-président du Conseil régional de Bretagne,

celle d'un militant du pouvoir d'agir citoyen, **Pascal AUBERT**, coordinateur du collectif « Pouvoir d'agir »

celle d'un représentant de conseil de développement, instance de concertation adossée à une structure publique, **Jean-Charles LOLLIER**, président du Conseil de développement du pays Centre Ouest Bretagne et co-coordonateur du réseau des conseils de développement bretons

Le débat était animé par Bernard DUBOIS, membre du Conseil économique social environnemental de Bretagne (CESER)¹.

1 — Le CESER est l'assemblée consultative de la Région. Composé de représentants de la vie économique, sociale et culturelle, il émet des avis et réalise des études sur les questions d'intérêt régional.

constats



Un décalage croissant entre institutions et citoyens

En dépit de la multitude des formes de participation citoyenne existantes (élections, représentations paritaires dans les organismes publics ou parapublics, associations, instances de concertation, mobilisation sur les réseaux sociaux,...), le constat du décalage croissant entre les institutions publiques et les citoyens est unanimement partagé.

2.1

La représentativité en proie à ses contradictions

L'évolution des taux de participation aux élections, et notamment aux élections locales, interroge : la hausse constante des taux d'absentions souligne la fragilité de la démocratie représentative, dont la légitimité est pourtant intrinsèquement basée sur ce vote.

La logique de représentation pose plus globalement question, dans un monde où les personnes aspirent naturellement à être reconnues pour elles-mêmes plutôt que pour leur appartenance à tel ou tel groupe. Par exemple, de nombreuses structures proposant des services ont une gestion paritaire ; l'usager du service souhaite toutefois que les spécificités de sa situation soient prises en compte : comment pourrait-il alors se reconnaître dans un représentant, a fortiori si ce dernier ne le connaît pas personnellement ?

La question se pose également au sein des conseils de développement : le représentant d'une structure parle-t-il pour cette dernière ou en son nom propre ? La frontière entre les deux casquettes individu/organisme est souvent poreuse.

Mais cette crise de la représentativité est-elle pour autant une crise de la politique, et de la démocratie ?

« Crise de la démocratie ? Oui, si l'on regarde les taux d'absentions aux élections. Non, si l'on regarde les réseaux sociaux et la dynamique des débats qui s'y déroulent. »

Patrick PLANTIER,
DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

La relation élus – citoyens : une méfiance réciproque

Les relations entre élus et citoyens sont souvent empreintes de méfiance voire de clichés qui nuisent à la co-construction des politiques publiques. Par exemple : « les citoyens se désintéressent de la chose publique, ils sont incapables de penser le bien commun et ne se préoccupent que de leurs intérêts personnels » ; « les élus, eux, utilisent et cumulent leurs mandats pour concentrer du pouvoir, et assouvir leurs ambitions personnelles ». Ou encore : « les citoyens ne peuvent pas se projeter dans l'avenir, ils n'ont aucune expertise et ne maîtrisent pas les enjeux complexes du développement du territoire », « il faut les accompagner et répondre à leurs problèmes quand ils ne sont pas eux-mêmes des « problèmes » » ; « les élus croient tout savoir, mais sont complètement déconnectés de la vie et des usages des habitants », « la concertation des acteurs locaux relève en réalité d'une mascarade démocratique, les décisions ayant déjà été prises en amont ».

Ces représentations sont volontairement présentées ici de façon caricaturale, mais elles illustrent l'importance de cette méfiance réciproque.

« Pour que le citoyen ait effectivement sa place, il est nécessaire que les citoyens et les responsables, et en premier lieu les responsables politiques aient appris à travailler ensemble. Même quand il y a une confiance réciproque suffisante, cela ne va pas de soi. »

Bernard DUBOIS,
MEMBRE DU CESER

Définir le rôle des élus ?

Dans la perspective de renforcer la place du citoyen dans le débat public, les élus sont plutôt appelés à :

animer la société, dans sa diversité,

partager le processus de préparation des décisions et leur appropriation

assumer la responsabilité de la mise en œuvre des projets et des politiques, qui ont préalablement été construites collectivement.

2.3

Un fonctionnement institutionnel faiblement lisible

L'opacité et la complexité du paysage institutionnel contribuent également fortement à l'éloignement réciproque entre habitants et institutions.

Le décalage entre le processus électoral local et les pratiques

Au niveau local, il convient d'acter le développement considérable du fait intercommunal, depuis une vingtaine d'années. Or le vote est encore très massivement communal, avec un décalage considérable entre le processus électoral et la communication qui l'accompagne, et la réalité de la prise de décisions au niveau local. Quelle lisibilité pour les électeurs ?

Sur la communauté de communes de Lanvollon-Plouha Thierry BURLLOT, alors président, a œuvré afin de mettre en place un Conseil citoyen, adossé à la communauté de communes. C'est une des rares instances de ce genre en Bretagne. Il a été créé afin de communiquer autour de l'intercommunalité, la faire connaître et faire connaître les décisions qui y sont prises.



Quelle utilisation de l'argent public ?

L'opacité des règles fiscales des collectivités contribue également à ce décalage ; d'où vient l'argent public ? Quelle est l'utilisation qui y est faite ? Que financent les habitants, les entreprises ? Quelle autonomie des collectivités locales ? À titre d'exemple, le Conseil régional dépend majoritairement de dotations, et ne maîtrise donc que faiblement ses ressources.

Ces deux exemples illustrent la complexité du fonctionnement institutionnel, a fortiori pour un néophyte. Dans ce contexte, est-il préférable d'expliquer aux citoyens ces fonctionnements complexes, ou les réformer pour les simplifier ?



préconisations

Les leviers pour renforcer la place du citoyen dans le débat public

Au-delà de ces constats, les échanges et interventions ont également permis d'identifier des leviers ou des opportunités à même de renforcer la place du citoyen dans le débat public.

L'opportunité territoriale

La politique territoriale du Conseil régional

La proximité paraît un levier pertinent pour faciliter les échanges entre les institutions et les acteurs locaux. Dans cette optique, le Conseil régional de Bretagne a impulsé et soutient les 21 pays bretons. Ces derniers apparaissent comme des espaces de mise en œuvre des politiques régionales, et de co-construction du développement du territoire. En effet, les pays sont structurés autour des élus des intercommunalités et de la société civile, représentée au sein des conseils de développement. La politique territoriale régionale vise à construire un développement équilibré de l'espace régional. Ce dernier s'appuie sur la définition de critères de péréquation entre les territoires, afin que les plus défavorisés soient plus fortement aidés par le Conseil régional.

« Cette solidarité pour un aménagement harmonieux du territoire breton se co-construit dans les pays, qui sont des lieux de partage entre les élus et la société civile. »

Thierry BURLOT,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.



© CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE 2013



Partir des préoccupations des habitants, reconnaître leur expertise

La proximité peut également être un levier, lorsqu'elle facilite l'expression des acteurs locaux (habitants ou organismes), et permet de partir de leurs préoccupations. En effet, les démarches de concertation sont inadaptées lorsque le sujet de la concertation a été préalablement défini par l'institution car ses attentes ne sont souvent pas celles des habitants. Ce décalage est particulièrement fort dans les quartiers populaires, où les principales préoccupations des habitants (la réussite scolaire des enfants, la sécurité, la santé, l'emploi) sont souvent délaissées au profit des problématiques liées à l'aménagement urbain.

« Le choix des questions et des enjeux [soumis à concertation] est toujours fait par l'institution, de manière descendante. On ne croit pas dans la capacité des gens à réfléchir, alors on décide pour eux ce sur quoi il est utile de débattre. »

Pascal AUBERT, POUVOIR D'AGIR

« Les Conseils de développement, en s'appuyant sur la diversité des participants et leurs connaissances, participent à l'anticipation des évolutions territoriales. Affranchis de frontières administratives, ils peuvent appréhender de façon globale certains phénomènes. »

Jean-Charles LOLLIER,
CO-COORDINATEUR DU RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS



3.2

Partir à la rencontre et mobiliser

La mobilisation des acteurs locaux fait l'essentiel de la vie et du dynamisme d'un territoire. Souvent cantonnée aux institutions, la démocratie peut pourtant s'ancrer et se renouveler dans cette mobilisation de tous. C'est une question cruciale pour les instances de concertation. L'enjeu est-il de réunir quelques personnes dites qualifiées pour prendre la « meilleure » décision possible ? Ou bien est-ce de considérer les 98 % de la population qui ne vient pas aux réunions comme une ressource et d'aller à leur rencontre ?

Répondre à cette dernière question nécessite de repenser les méthodes de travail des instances de concertation : Dans quels lieux relais se rendre ? De quelles capacités d'écoute disposons-nous ? S'agit-il de convaincre ou de débattre ? Est-on prêt à changer son rapport au temps ? La mobilisation est en effet un exercice qui s'inscrit dans la durée, alors que la temporalité des politiques publiques relève souvent de l'urgence, car les procédures sont longues.

« Peut-on réellement faire de la concertation, si l'on pense détenir la vérité ? »

Pascal AUBERT, POUVOIR D'AGIR

3.3

Un débat contradictoire à organiser

La peur du conflit conduit souvent les dispositifs de concertation à l'éviter, en faisant ainsi des tabous. Or l'évacuation récurrente du conflit prive la vie démocratique et l'innovation d'un moteur puissant. Repérer et mettre en débat des points de vue contradictoires ou tabous permet d'envisager des compromis et de la construction collective.



Contribuer à la décision : une nécessité

Le partage du pouvoir est enfin une question fondamentale ; il semble effectivement difficile de mobiliser largement des personnes pour seulement « donner leur avis ». La véritable participation à la préparation et la co-construction de la décision permet de partager le pouvoir, tout en confortant la responsabilité des élus à la mise en œuvre de cette décision partagée.

« Les habitants n'ont aucun pouvoir sur les décisions qui sont soit déjà prises, soit prises par ailleurs. On se prive [...] d'un ressort essentiel de l'engagement, [...] le pouvoir qu'auront le temps et l'énergie passés sur une question ou un projet. »

Pascal AUBERT, POUVOIR D'AGIR

« Les Conseils de développement cherchent à donner aux acteurs locaux et aux citoyens toute leur place dans la co-construction des politiques publiques. »

Jacques UGUEN,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

3.4

Pour aller plus loin...

Les échanges et enseignements de cette table ronde et des débats qui l'ont suivie permettent de conforter le Conseil de développement dans son rôle de participer à la co-construction des politiques publiques. Les leviers identifiés incitent le Conseil de développement à poursuivre ses travaux sur la mobilisation interne et sur ses pratiques, et apportent du grain à moudre...

À titre d'exemple, le Conseil de développement souhaite désormais, dans les réflexions qu'il va mener, mobiliser plus largement, et tenter d'aller vers des publics différents, pas forcément habitués à la participation aux réunions « classiques ».
Expérimentations prévues courant 2014...

Pour plus d'informations sur les intervenants et leurs interventions, vous pouvez consulter :

Le Collectif Pouvoir d'agir : <http://pouvoiragir.fr>

Le Conseil régional de Bretagne : www.bretagne.fr

Le Conseil de développement du pays du Centre Ouest Bretagne :

www.centre-ouest-bretagne.org/Conseil-de-developpement

Les Conseils de développement en France : www.conseils-de-developpement.fr

Et bien sûr le Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc : www.pays-de-saintbrieuc.org



Les soirées-débats

JUIN 2014

LES SOIRÉES-DÉBATS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE ET DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc

Centre Hemera

8, rue des Champs de Pies

CS 40 532

22035 SAINT-BRIEUC

☎ 02 96 58 62 26

etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org

Retrouver cette publication et les autres travaux du Conseil de développement sur le site internet du pays de Saint-Brieuc

www.pays-de-saintbrieuc.org

Avec le soutien financier



Traduction en breton assurée par Telenn

